

Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement
310 - Insertion sociale et professionnelle

Annexe Technique n°2 - Réponse aux appels à projets dans le cadre de la préfiguration du Service Public de l'Insertion dans le Bas-Rhin.

Appel à Projets n°2 : Plateforme d'accompagnement et de préparation intensive à l'activité des nouveaux entrants dans le dispositif RSA

Catherine PAUL-HARDOUIN

Service chef de file :

L6 - Secteur Inclusion, Développement, Emploi

Résumé

La pauvreté demeure caractérisée en France par sa persistance, sa concentration géographique et le poids de l'origine sociale. Elle s'intensifie même en 2018 et plus d'un tiers des français y a été confrontée : ce sont 9 millions de personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté en France.

On constate de fortes disparités territoriales dans le Bas-Rhin : Strasbourg concentre un taux de pauvreté très élevé, à savoir 22,1 % contre un taux national de 14 %. Ce n'est toutefois plus aujourd'hui un phénomène spécifiquement urbain puisqu'elle touche également des communes plus rurales à l'instar de Sarre-Union, Schirmeck ou encore Sélestat.

C'est pourquoi le Département du Bas-Rhin a souhaité renforcer son engagement en faveur des plus démunis en se positionnant comme l'un des 10 territoires démonstrateurs au niveau national dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté présentée par le Président de la République le 13 septembre 2018.

Cette contribution s'est concrétisée par la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, signée le 20 décembre 2018. Cette contractualisation entre l'État et les Départements est au cœur du rapport national du Président BIERRY (Préparation du volet insertion de la contractualisation avec les Conseils départementaux) qui, en conclusion, proposait une préfiguration de la mise en place du Service Public de l'Insertion (SPI).

C'est dans ce contexte que le Bas-Rhin ouvre dès le début de l'année 2019 un nouveau chapitre des relations entre Départements, État, acteurs publics et privés et Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (BRSA).

Ce projet global de préfiguration du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi se construit avec l'ensemble des acteurs locaux, et en premier lieu la Ville de Strasbourg, singularité institutionnelle, dans un cadre géographique unique, le territoire du Bas-Rhin selon trois axes :

Un changement de regard, de nouvelles méthodes de travail et des partenariats renforcés.

Ce qui est proposé est une démarche départementale en exemple et en préfiguration d'un modèle national. Partir du terrain, travailler en proximité, traiter les causes, donner des perspectives. La mise en place du Service Public de l'Insertion doit permettre, dès le début de l'année 2020, de répondre au changement de paradigme attendu : construire un modèle réinventé, renforcer le contact direct et en proximité avec les allocataires du

RSA, travailler des partenariats renforcés. Les propositions s'articulent autour de trois axes :

1^{er} axe : une prise en charge rapide des personnes

Le Département s'engage à mettre en place une organisation qui permet de tendre vers une orientation rapide et adaptée des nouveaux entrants BRSA soumis aux droits et devoirs, vers le parcours d'accompagnement le plus adapté. Cet axe correspond à l'appel à projets n°1 qui a été lancé le 25 juillet 2019.

2^{ème} axe : une orientation vers « l'activité d'abord »

Le Département s'engage à mettre en place une organisation qui permet un accompagnement et un suivi intensif des nouveaux entrants BRSA soumis aux droits et devoirs en vue d'une sortie rapide vers l'activité et l'emploi. Cet axe correspond à l'appel à projets n°2 qui a été lancé le 25 juillet 2019.

3^{ème} axe : des réponses personnalisées sur des thématiques prioritaires

Le Département s'engage à mettre en place un nouveau mode d'organisation qui permet sur certaines thématiques un approfondissement de l'accompagnement des BRSA par des réponses personnalisées. Cet axe correspond à l'appel à projets qui a été lancé le 17 septembre 2019.

L'opérateur de l'AXE N°2 est un consortium porté par les Missions Locales du Bas-Rhin

A) Rappel des objectifs de l'axe N°2

Cet axe correspond à l'appel à projets «Plateforme d'accompagnement et de préparation intensive à l'activité des nouveaux entrants dans le dispositif RSA développé par le Conseil départemental du Bas-Rhin (2019-2021) dans le cadre de la mise en œuvre du circuit territorial de l'emploi – Les Programmes d'actions en Territoires pour l'Emploi et l'Inclusion (2018-2021) et de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (2019-2021) ».

« Développer son pouvoir d'agir pour en devenir acteur »

A travers cette plateforme le Conseil départemental, en lien avec ses partenaires et les réseaux économiques, souhaite développer un cadre d'accompagnement des BRSA ayant pour finalité l'accès ou le retour à l'activité. Chaque action doit contribuer à l'insertion des allocataires du RSA relevant des droits et devoirs dans la perspective de leur sortie durable du dispositif.

Cette plateforme doit avoir également pour objectifs de sécuriser les BRSA par une prise en charge rapide et complète afin de développer un nouvel état d'esprit chez les personnes ainsi que par la mobilisation des acteurs et des ressources du territoire sur leurs parcours.

Le temps constitue un facteur majeur de découragement dans leurs parcours de vie. Plus le parcours du BRSA se prolonge sans rapport avec le monde du travail, plus l'insertion devient un parcours du combattant. La phase de démarrage de l'accompagnement doit donc se faire dans un délai très court, idéalement à moins de J+15 jours de l'orientation décidée dans la plateforme d'orientation n°1.

L'accompagnement que le Conseil départemental souhaite voir se développer est d'une durée de 3 mois non renouvelable. Il se compose a minima d'un entretien individuel hebdomadaire et de rencontres collectives de mise en situation :

- le premier entretien est destiné à présenter la démarche, à exposer le contexte économique du Bas-Rhin et à analyser les éléments professionnels objectifs et subjectifs du BRSA. Il doit se conclure par la rédaction d'un Contrat d'Engagement réciproque (CER) qui devra être vivant et performant tout au long de la durée de l'accompagnement ;
- les autres entretiens sont destinés à confronter les éléments mesurés lors du premier rendez-vous et à adapter l'accompagnement par des objectifs concrets.

Les trois objectifs principaux sont :

- Se mettre en situation d'activité professionnelle

Le bénéficiaire du RSA est l'acteur principal, à part entière, de son parcours d'accompagnement. Dès l'orientation, le BRSA doit pouvoir opérer ses propres choix d'activité et d'emploi, ceux-ci devant être éclairés par une information suffisante. Il faut donc constituer un véritable temps d'échange approfondi car la difficulté à bien se situer sur le marché du travail peut constituer l'un des freins au retour à l'emploi.

Ces décalages de perception peuvent induire une recherche d'emploi mal organisée ou mal ciblée en termes de secteur, de métier ou de lieu géographique et nuire ainsi à son efficacité. En cas d'échec, les désillusions, voire le découragement, peuvent s'emparer des personnes et affaiblir leurs chances de retrouver un emploi.

Cette information va de pair avec la connaissance de l'environnement de l'entreprise, de ses codes et de ses exigences.

- Travailler sur les savoir-faire et les savoir-être

Les notions de compétences transversales et transférables deviennent peu à peu le cœur des diagnostics. Les compétences transversales sont des compétences génériques mobilisables dans diverses situations professionnelles (exemple : lecture, écriture, compétences numériques, compétences organisationnelles, relationnelles, travail en mode projet...). Les compétences transférables sont des compétences spécifiques à une situation professionnelle (secteur, métier, techniques de production, organisation productive) mais qui peuvent être mises en œuvre dans un autre contexte professionnel.

Il s'agira de mesurer la distance à l'activité.

- Objectiver pour donner confiance

L'accompagnement peut s'apparenter à une démarche similaire de recherche d'emploi classique, où le bénéficiaire valorise ses atouts et compétences mais évalue également

ses perspectives de progression, les bénéfiques sur son cadre de vie et sa situation familiale.

- Passer d'une logique d'évaluation de la vulnérabilité à une évaluation centrée sur les capacités des personnes

Cette démarche permet de répondre aux besoins préalables à la reprise d'emploi sans se focaliser a priori sur les freins à l'activité. Par exemple pour appréhender, se préparer et se présenter aux tests et aux entretiens d'embauche et enfin à la signature d'un contrat de travail.

- Aller directement à l'activité

Un accompagnement personnalisé est nécessaire pour aider les allocataires à construire, valider et concrétiser leur projet professionnel. Les actions de médiations directes ont pour objet la mise en relation avec un employeur repéré en vue d'un retour à l'emploi durable et ainsi une sortie du RSA. Elles peuvent être mises en œuvre pour un public spécifique (jeunes de moins de 30 ans, diplômés...), ou selon la méthode d'accompagnement IOD (Intervention sur l'Offre et la Demande) ou toute autre action de médiation à l'emploi.

- Autres actions connexes en vue d'un retour à l'emploi

L'accompagnement est orienté sur la recherche d'emploi. Des actions connexes peuvent être engagées, mais à chaque fois dans le but de rendre efficaces les démarches d'accès à l'emploi et d'amener chez chacun une dynamique d'accès à l'emploi.

Par exemple, entrer dans une formation qualifiante ou certifiante doit répondre à une demande spécifique de recruteur(s) correspondant à un besoin à court terme formalisé. Ces actions doivent être ciblées, courtes et réactives dans un souci de préparation intensive préalable à l'embauche.

Les quatre indicateurs majeurs sont :

- 70 % d'orientation vers l'activité
- Favoriser l'accès à l'emploi durable de 4 000 personnes par an ;
- Proposer une voie d'insertion à 2 000 allocataires du RSA par an ;
- Mesurer le taux de maintien dans l'emploi à 1 an et à 3 ans ;

B) Le public cible

Il est entendu qu'une même personne peut être comptabilisée comme nouvel entrant plusieurs fois dans une même année de référence.

A titre informatif, le nombre de nouveaux entrants dans le dispositif s'est établi pour 2018 à environ 8 000 droits ouverts à la CAF.

Le Département souhaitant que, à terme, a minima 60 à 70 % des nouveaux entrants dans le dispositif soient orientés en accompagnement intensif vers l'emploi, il est donc prévu qu'au moins 4 000 BRSA par an soit en permanence accompagnés dans cette plateforme.

Si la nécessité d'une inscription à Pôle Emploi ne conditionne pas l'entrée dans les actions, pour autant, dès son entrée dans l'action, le bénéficiaire devra volontairement s'inscrire à Pole Emploi.

Le BRSA devra également s'inscrire et déposer un CV sur la plateforme Job Connexion, outil de mise en relation entre BRSA et entreprises, développée par le Conseil départemental du Bas-Rhin.

C) La proposition du Consortium porté par la Mission Locale Pour l'Emploi de Strasbourg

Le Consortium porté par la Mission Locale Pour l'Emploi de Strasbourg s'appuie sur un large spectre d'acteurs locaux reconnus, que sont les 6 Missions Locales du Bas-Rhin, le groupe GENY Intérim, l'association l'Atelier, GIPFI SCOP, Entraide Emploi ainsi que l'URSIEA.

ce projet, innovant par les acteurs fédérés, a reçu un soutien du groupe LINK qui, par le biais de sa structure « l'offre de formation », entend appuyer le consortium dans la mise en œuvre d'un module du projet dans des conditions et selon des modalités qui seront définies et arrêtées sous la responsabilité de ce dernier.

L'organisation proposée, pour 29 ETP mobilisés et un budget de 1 700 000 euros, correspondant à 4 000 accompagnements réalisés par an, pour les années 2020 et 2021, est la suivante :

- Des rencontres individuelles permettant « un diagnostic approfondi » par le Réseau des Missions Locales, en regard croisé avec une « objectivation des compétences » réalisé en agence d'intérim (Groupe GENY) ;
- Une prise en compte particulière des bénéficiaires les plus âgés par la mise en œuvre d'un accompagnement dédié (l'Atelier, Entraide Emploi, GIPFI SCOP) ;
- L'identification des bénéficiaires dont l'accès à l'emploi classique serait facilité par une reprise d'activité via les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (URSIEA) ;
- 6 modules collectifs construits autour des thématiques suivantes : oser, s'outiller, se différencier, réussir, consolider et entreprendre.

Cette organisation pourra faire l'objet d'une phase test sur 3 territoires démonstrateurs dès 2019 pour un budget de 85 700 €, soit 4% de l'activité en années pleine hors frais de gestion.